ÉTABLISSEMENT : **COLLÈGE Françoise GIROUD 34350 VENDRES**

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 21/10/2021

Heure de début de séance : 18h05 **Heure de fin de séance :** 19h18

	NOM Prénom	Qualité
Président de séance	MARAZEL Guillaume	Principal
Secrétaire de séance	M. ALLEGUEDE	Représentant des personnels

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 21 dont 21 votants à 18h (arrivée de M. VASSAKOS à 18h47, donc 22 présents/22 votants après 18h47)

Le procès-verbal de la séance du précédent CA réuni le 08/07/2021 est adopté à l'unanimité

Chapitre	Nature des questions traitées	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	**Affaires administratives :** ✓ Installation des nouvelles instances	
II	**Affaires pédagogiques :** ✓ Règlement intérieur ✓ Répartition des IMP	
III	**Affaires financières :** ✓ Préparation du budget 2022 : Tarifs	
IV	**Affaires diverses** ✓ Attribution des logements de fonction ✓ Convention pour cession des denrées alimentaires	
V	**Questions diverses** ✓ 4 questions ont été adressées	

A VENDRES, le 21/10/2021

Signature du Président de séance	Signature du Secrétaire de séance
Collège F. GIROUD Le Principal 34350 VENDRES	
Transmission à l'Inspecteur d'Académie le	**Transmission au Recteur le**

ÉTABLISSEMENT	CHAPITRE I
Collège F. Giroud Rue du Crès 34350 VENDRES	AFFAIRES ADMINISTRATIVES

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 21/10/2021
- N° de séance 2021-2022 : 1

1/ Installation des nouvelles instances

Le chef d'établissement fait une proposition de répartition des représentants dans les différentes instances de l'établissement : CA, commission permanente, Conseil de discipline, CHS, CESC, commission éducative.

Un tableau récapitulatif des instances est présenté : lecture de la composition des différentes instances émanant du CA

La répartition est soumise au vote.

Vote :	Pour : 21	Contre :	0	Abstention : 0
Acte n° 1				
Annexe 1				

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 21/10/2021
- N° de séance 2021-2022 : 1

1_ Modifications portées au règlement intérieur

M. MARAZEL expose un certain nombre de modifications portées au règlement intérieur. Certaines de ces modifications viennent corriger des erreurs dans les horaires (récréations, ouverture du CDI, ...), dans la terminologie (psy-EN remplaçant Co-Psy par exemple). D'autres précisent certains points de discipline (notion d'objet dangereux, utilisation du téléphone portable, ...). Enfin, la modification la plus importante consiste à préciser le cadre d'application des punitions et des sanctions en cas de refus de la famille.
Il est rappelé que le règlement intérieur n'est pas négociable et que l'inscription au collège lui est consubstantielle.

L'ensemble de ces modifications est soumis au vote :

Vote :	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Annexe 02			
Acte n° 2			

M. MARAZEL présente le règlement d'utilisation des deux roues aux abords et dans l'établissement.

Porté à la connaissance de l'assemblée, ce document est proposé à approbation :

Vote :	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Annexe 03			
Acte n° 3			

2 Répartition de la dotation en IMP

M. MARAZEL explique que la dotation de 7.5 IMP l'an passé a été portée à 8.5 cette année. Mais cette hausse cache en fait une baisse de moyens puisque dans ces 8.5 IMP, sont comptées 2 IMP qui ont été « ajoutées » et fléchées sur la mise ne place du PIAL : donc 2 IMP PIAL + 6.5 IMP collège.

(Arrivée de M. VASSAKOS à 18h47, donc 22 présents / 22 votants)

La répartition (personnels concernés, missions, taux) est exposée et soumise au vote.

Vote :	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Annexe 04			
Acte n° 4			

ÉTABLISSEMENT	CHAPITRE III
Collège F. Giroud Rue du Crès 34350 VENDRES	AFFAIRES FINANCIERES

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- Séance du : 21/10/2021
- N° de séance 2021-2022 : 1

1_ Délégation pour signature des contrats et conventions

M. le Principal explique que nous avons obligation, pour un bon fonctionnement de l'établissement, d'anticiper la signature de tous marchés (c'est-à-dire toutes dépenses). Le CA donne délégation à M. le principal, pour passer tous les marchés à incidence financières du Collège dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Vote :	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Annexe 05			
Acte n° 5			

ÉTABLISSEMENT	CHAPITRE IV
Collège F. Giroud Rue du Crès 34350 VENDRES	AFFAIRES DIVERSES

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 21/10/2021
- N° de séance 2021-2022 : 1

1 _ Attribution des logements de fonction :

Mme MARTINEZ décrit quelles sont les personnes (et leur fonction respective) qui bénéficient au titre de NAS ou de COP d'un logement de fonction sur le collège.

2 _ Convention pour cession de denrées alimentaires :

Mme MARTINEZ explique que certaines circonstances (épisode cévenol, confinement, ...) nous ont imposé de ne pas pouvoir servir les repas livrés par le conseil départemental.

Pour ne pas avoir à jeter ces denrées alimentaires, une convention est proposée pour autoriser le collège à distribuer ces repas à des associations caritatives : secours populaire de Vendres et Restau du cœur de Valras-Plage

Vote :	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Annexe 06			
Acte n° 6			

3 _ préparation des travaux budgetaire : tarifs

Mme MARTINEZ soumet au vote d'une part les tarifs d'hébergement, autre que celui de la demi-pension (déterminé par la collectivité territoriale), ainsi que divers autres tarifs, et, d'autre part, le maintien des taux de participation aux charges communes.

Vote :	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 1
Annexe 07			
Acte n° 7			

Abstention de Mme Boulègue qui considère que les tarifs de remplacement des livres perdus ou dégradés sont insuffisants et déresponsabilisent les élèves.

ÉTABLISSEMENT Collège F. Giroud Rue du Crès 34350 VENDRES	CHAPITRE V QUESTIONS DIVERSES

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 21/10/2021
- N° de séance 2021-2022 : 1

_ M. ALLEGUEDE (pour la liste SNALC) :

1) A souhaité avoir connaissance de la répartition des IMP.

(*La question a été traitée au début du conseil d'administration*).

2) A fait une remontée d'information concernant le dispositif « devoirs faits » :

« A l'issue de la réunion parents profs 4ième, il apparait que beaucoup de parents ont mis « non » sur la fiche DF alors qu'ils souhaitaient que leur enfant participe à ce dispositif gratuit.
L'absence d'information sur les horaires les a freinés.

L'absence de créneaux prédéfinis dans l'emploi du temps des élèves et des professeurs aurait été plus judicieuse ce qui a été refusé par l'équipe dirigeante précédente, focalisée sur le dispositif concernant les 5ième qui n'a finalement pas vu le jour.

Une communication plus précise issue d'une réflexion en conseil pédagogique permettrait peut-être de mieux répondre à la demande aux trimestres suivants en attendant.

Un vrai plan dispositif devoirs faits dans la DHG 2022 2023. »

La répartition des IMP a été évoquée au chapitre II / 2)

M. MARAZEL reprend les informations données aux parents : les horaires précis des créneaux ont bien été communiqués et la description du dispositif a été assuré de la meilleure façon. Si certaines familles ont été freinées, ce n'est pas par la proposition qui leur a été faite.
M. MARAZEL précise que les quelques parents qui ont oubliés d'inscrire leur enfant peuvent bien entendu encore le faire.

M. MARAZEL précise que le fait de réserver des créneaux dans les EDT en amont de leur construction est envisageable. Ces créneaux placés avant même la construction des EDT induiront logiquement des contraintes sur les EDT de classes et des enseignants. De plus cela demande à ce que les enseignants s'engagent plusieurs mois avant la rentrée à assurer un dispositif sur 25 semaines.

Cette réflexion s'engagera en effet en conseil pédagogique (en novembre pour l'année en cours et en juin/juillet pour l'année à suivre)

Concernant l'intégration de la réflexion sur « devoirs faits » dans les calculs de la DHG, M. MARAZAEL précise que ces deux dynamiques sont disjointes. En termes de répartition des moyens : l'une de ces dynamiques (la DHG) répond à une répartition globale – d'une année réduite à une semaine type _ de moyen donnés et fléchés sous forme d'heure poste (HP) et heure supplémentaires annualisées (HSA) et s'apprécie par équipe disciplinaire. L'autre, « devoirs faits » est un dispositif dont on ne connait pas la dotation annuelle à la rentrée, qui est abondé sous forme d'heure supplémentaires effectives (HSE) et qui est proposé individuellement au volontariat des enseignants.

_ Mme GIL (pour la liste d'Union)

Le libellé adressé à M. MARAZEL est le suivant :

« ..

- *Passage en semestre : permettrait aux élèves de 6ième de s'habituer au fonctionnement du collège et d'équilibrer l'année de 3ième où le deuxième trimestre est tronqué.*

- *Sections européennes : le lycée Marc Bloch propose une section Anglais euro où nos élèves ne sont pas prioritaires car ils n'ont pas suivi la formation au collège contrairement aux élèves de Sérignan.* »

Concernant la configuration du calendrier scolaire en semestre, M. MARAZEL explique qu'il n'y est pas favorable. Toutes les dynamiques administratives au collège sont calées sur une logique de trimestres et, pour l'avoir expérimenté, le fonctionnement au semestre induit des contre temps et des faux rythmes très compliqués à gérer. De plus la motivation des élèves est difficilement soutenable sur des périodes de 5 mois continus : cela impose aux équipes d'assurer par exemple des réunions parents/professeurs au quart puis à chaque mi-semestre. Tout ceci démultiplie les efforts et s'avère au final très énergivore et peu lisible pour les usagers.

Concernant la section européenne du Lycée Marc Bloch, M. MARAZEL a pris l'attache de M. MICHELIS (proviseur du lycée). Ce dernier lui a confirmé que les élèves n'ayant pas bénéficié d'une section euro au collège ne sont en rien relégués au second plan. Précisant que - « *L'important est que tous les items soient correctement remplis ce qui n'est pas toujours le cas et donc fait perdre des points aux élèves. Les professeurs qui étudient les dossiers mettent un nombre de points pour chaque item. Ainsi tous les élèves sont traités de la même manière.* »

Il est à noter que la fiche remplie par les enseignants et les élèves est accompagnée d'une présentation d'une minute sur clé USB. Un module d'accompagnement à cette présentation orale pourrait être proposée aux élèves demandeurs pour optimiser leurs chances d'intégrer ce dispositif euro/DNL au lycée.

Quant à la possibilité de proposer une section européenne au collège de Vendres, M. MARAZEL rappelle que l'établissement, dans le cadre de son autonomie pédagogique, n'a pas la possibilité d'installer une section bilangue ou euro. La carte des formations étant formalisée au niveau des services académiques. Une réflexion pourrait être menée en ce sens les années à venir, si le diagnostic qu'il fera de l'établissement met cette question au-devant des priorités. Dans ce cas, les corps d'inspection seraient sollicités pour accompagner cette démarche.

Fin du CA à 19h18 l'ordre du jour étant épuisé.